

# LEVÉE DE FONDS : POURQUOI VOUS FAUT-IL UN PACTE D'ASSOCIÉS ?

LEVER DES FONDS  
N'EST PAS ANODIN



QUI DIT PLUS DE  
CAPITAL DIT...  
PLUS D'ENJEU



LES FONDATEURS  
NE SONT PLUS  
SEULS DÉCIDEURS



NOUVEL ÉQUILIBRE ENTRE  
FONDATEURS ET ASSOCIÉS

LE RÔLE DU PACTE D'ASSOCIÉS :  
SÉCURISER LES INTÉRÊTS DE CHACUN

**1** FIXER LA  
GOUVERNANCE  
DE LA SOCIÉTÉ

**2** DÉFINIR LES  
DROITS ET  
OBLIGATIONS  
DE CHACUN

**3** PRÉVOIR LES  
CONDITIONS DE SORTIE  
DES INVESTISSEURS

LES FONDATEURS SONT ATTENTIFS À CES CLAUSES ...

## INALIÉNABILITÉ

CONSERVER SES TITRES  
PENDANT UNE DURÉE DÉTERMINÉE

## PRÉEMPTION

CÉDER SES ACTIONS  
PRIORITAIREMENT AUX ACTIONNAIRES

## AGRÉMENT

SOUMETTRE DES TRANSFERTS DE  
TITRES À L'AUTORISATION DE LA SOCIÉTÉ

## STATUT DES ASSOCIÉS DIRIGEANTS

ORGANISER LES CONSÉQUENCES  
DE LA RÉVOCATION DES FONCTIONS

ET LES INVESTISSEURS À CELLES-CI

## RATCHET

COMPENSER UNE ÉVENTUELLE BAISSSE  
DE VALORISATION DES TITRES ET  
MAINTENIR LE NIVEAU DE PARTICIPATION

## LIQUIDATION PRÉFÉRENTIELLE

S'ASSURER DE RÉCUPÉRER LA MISE  
DE FAÇON PRÉFÉRENTIELLE EN CAS DE  
CESSION OU DE LIQUIDATION

## GOOD-BAD LEAVER

CONTRAINDRE UN ASSOCIÉ  
À CÉDER SES TITRES LORS  
D'UN ÉVÉNEMENT DÉTERMINÉ  
(FIN DES FONCTIONS, VIOLATION DU PACTE)

## EXCLUSIVITÉ ET NON-SOLLICITATION

GARANTIR UNE ABSENCE DE CONCURRENCE  
ULTÉRIEURE, L'EXCLUSIVITÉ ET LA NON-SOLLICITATION